

14/5\*) Ratification d'une dépense de 1 074 450 Frs CFA représentant les honoraires dus au Cabinet AUBRY pour des travaux topographiques exécutés pour le compte de la Commune (région dite du "Piedmont").

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de bien vouloir ratifier deux conventions d'honoraires respectivement de Frs CFA : 358 150 et de Frs CFA : 716 300 pour des travaux topographiques exécutés pour le compte de la Commune par le Cabinet Gilbert AUBRY, géomètre expert D.C.L.G.

La dépense totale s'élève à 1 074 450 Frs CFA et sera imputée sur les disponibilités du chapitre 901 - Article 132 du budget primitif 1967.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité

*Approuvé*  
K. Berris le 27 Avril 1967  
P. le Préfet  
Le Secrétaire Général  
Signé J. Cluchard